



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 août 2007  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

Point 55 de l'ordre du jour provisoire\*

### Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

## Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement : la dimension régionale

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

Dans sa résolution 59/293, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de demander aux commissions régionales d'apporter leur contribution sur les aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et d'en rendre compte aux participants au Dialogue de haut niveau. Dans sa résolution 61/191, l'Assemblée générale a décidé qu'en 2007, les modalités du Dialogue de haut niveau seraient les mêmes qu'en 2005.

Le rapport établi par les cinq commissions régionales présente la dimension régionale du suivi de la Conférence internationale. Il analyse les progrès accomplis dans plusieurs domaines tels que la mobilisation des ressources intérieures et internationales, l'aide publique au développement, la coopération technique, l'investissement étranger direct et les apports privés de capitaux au développement. Les auteurs du rapport analysent aussi la dimension régionale des problèmes que soulève l'amélioration de la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement.

\* A/62/150.

\*\* Le présent rapport a été établi par les cinq commissions régionales – la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – conformément aux résolutions 59/293 et 61/191 de l'Assemblée générale.



Le rapport rappelle combien il importe de continuer à rechercher le concours des principaux acteurs, notamment au niveau régional, en poursuivant l'examen des questions que soulève le suivi de la Conférence. Les commissions régionales ont assumé un rôle directeur dans l'organisation des activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement en coopération avec d'autres acteurs régionaux. Les activités régionales ont sensibilisé l'opinion aux objectifs du Consensus de Monterrey et à la nécessité d'adopter des politiques et des règles susceptibles de promouvoir le financement du développement et de renforcer la coopération pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, et en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

## I. Introduction

1. Organisé tous les deux ans, le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (le Consensus de Monterrey) offre l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis, de recenser les obstacles et les contraintes et de repérer les nouveaux problèmes, les nouvelles possibilités et les questions nouvelles qui préoccupent les pays en développement.

2. Les pays en développement ont en moyenne enregistré au cours de la décennie écoulée une amélioration de leur taux de croissance du PIB par habitant. Dans les pays à faible revenu, ce taux de croissance est passé en moyenne de 3,0 % à 4,6 % entre la période 1995-2001 et la période 2002-2006. Dans les pays à revenu intermédiaire, le taux de croissance par habitant est passé de 2,9 % à 4,6 % durant la même période. Pour leur part, les PMA (pays les moins avancés) ont vu le taux de croissance de leur PIB par habitant passer de 2,4 % à 3,1 %<sup>1</sup>.

3. Cette accélération de la croissance a aidé à réduire les taux de pauvreté dans les pays en développement. La proportion de la population qui, dans les pays en développement, vit avec moins d'un dollar par jour a baissé, de 32 % en 1990 à 19 % en 2004 et cette baisse devrait se poursuivre de façon que cette proportion ne dépasse pas 10 % en 2015. Néanmoins, la situation diffère selon les régions. La plupart des pays d'Asie (à l'exception de l'Asie occidentale qui a vu une augmentation des taux de pauvreté entre 1999 et 2005) et des pays d'Amérique latine devraient pouvoir réduire l'extrême pauvreté de moitié à la date retenue pour la réalisation de cet objectif du Millénaire pour le développement. Au contraire, les États d'Afrique subsaharienne n'ont pas vu leur taux de pauvreté évoluer. Dans les États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), où on avait constaté une augmentation très sensible de la pauvreté pendant la phase de transition à l'économie de marché durant les années 90, on commence à voir cette tendance s'inverser<sup>2</sup>.

4. En application de la résolution 60/188 de l'Assemblée générale, le présent rapport apporte des informations sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>3</sup>, notamment des recommandations concrètes en vue d'un suivi. Le plan du rapport suit la structure du Consensus de Monterrey.

---

<sup>1</sup> Banque mondiale (2006) Global Monitoring Report Millennium Development Goals: strengthening Mutual Accountability, Aid, Trade, and Governance (Washington, Banque mondiale); Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2007 (New York, Publication des Nations Unies, numéro de vente F.07.I.15); Banque mondiale, World Development Indicators (2007).

<sup>2</sup> Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2007. (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.I.15).

<sup>3</sup> Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.11.A.7), chap. I, résolution I, annexe.

## II. Mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement

5. Dans l'ensemble, au cours des 20 dernières années, la politique macroéconomique dans les pays en développement s'est améliorée. L'inflation s'est ralentie, passant de 8,5 % à 7,0 % en moyenne dans les pays à faible revenu entre les périodes 1995-2001 et 2002-2006. Dans les pays à revenu intermédiaire, cette réduction était plus marquée (avec une baisse de 6,7 % à 4,9 % pendant la même période). Au niveau régional, c'est l'Asie occidentale qui a vu le ralentissement de l'inflation le plus marqué<sup>4</sup>. L'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Est et le Pacifique sont des régions où l'inflation a diminué, mais plus modestement (baissant de 7,6 à 6,4 %, de 6,2 à 4,8 %, de 5,2 à 4,5 %, respectivement, durant la même période). En Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux d'inflation est resté stable, aux alentours de 6 %. Les économies des pays de la CEI ont continué à connaître une inflation légèrement supérieure aux moyennes mondiales<sup>5</sup>.

6. Le solde budgétaire, dans la plupart des pays en développement, s'est également amélioré. Dans les pays à faible revenu, le déficit budgétaire total a diminué, passant de -4,9 à -1,8 % du produit intérieur brut entre 1995-2001 et 2002-2006 tandis que, dans les pays à revenu intermédiaire, le solde budgétaire s'est également amélioré puisque le déficit est passé de -3,1 à -1,5 % pendant la même période<sup>6</sup>.

7. En dépit de ces meilleurs résultats économiques, les taux d'épargne restent faibles et les marchés financiers peu développés, et cela fait obstacle à la mobilisation des ressources intérieures pour le développement. Les taux d'épargne restent faibles depuis le Consensus de Monterrey. À l'exception de certains pays de l'Asie de l'Est, ils restent inférieurs à 25 %. Simultanément, les taux d'investissement sont également inférieurs à ce qu'il faudrait pour réduire durablement la pauvreté (fig. 1).

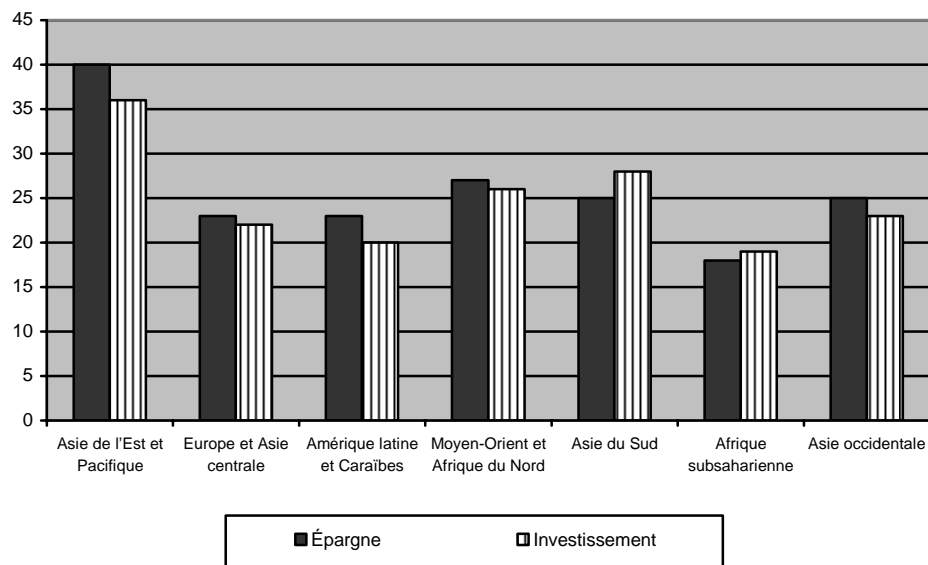
---

<sup>4</sup> Cela s'explique surtout par l'évolution des prix dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe.

<sup>5</sup> Parmi les sources figurent les indicateurs établis par la Banque mondiale et les contributions des commissions régionales à l'établissement du présent rapport.

<sup>6</sup> World Bank, Global Monitoring Report 2006, Millennium Development Goals – strengthening aid, trade, and governance (Washington, D.C., 2006); World Bank, World Development Indicators, 2007 (Washington, D.C., 2007).

Figure 1  
**Épargne intérieure brute et investissement intérieur  
 en pourcentage du PIB par région, 2002-2005 (moyennes)**



Source : Banque mondiale, World Development Indicators (2007).

8. Dans les pays en développement, le système financier est centré sur les banques; il vise le court terme et il est inefficace. Le volume des opérations de prêt est faible, ce que montre le rapport de l'encours du crédit au PIB, qui reste inférieur à 0,5 dans la plupart des régions du monde, à l'exception de l'Asie de l'Est (1,3). Le faible volume des opérations de prêt est lié en partie aux coûts d'intermédiation élevés. Ils sont en effet en moyenne deux fois plus élevés dans les pays en développement (à l'exception de l'Asie de l'Est) que dans les pays développés.

9. Le développement du secteur financier est donc une condition essentielle d'une meilleure mobilisation des ressources intérieures, en particulier pour que ces ressources soient affectées à la création d'équipements. Une infrastructure solide est en effet indispensable si l'on cherche à créer des conditions favorables pour mobiliser les ressources intérieures pour le développement.

10. Dans les pays à revenu intermédiaire, les données disponibles pour la période 2000-2004 montrent que dans leur grande majorité, les ménages vivant dans les zones urbaines et rurales ont bien accès à des services essentiels tels que l'électricité (84 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, 81 % dans ceux de la tranche supérieure), à l'adduction d'eau (84 % dans les premiers, 89 % dans les seconds) et les moyens d'assainissement (70 % et 81 % respectivement)<sup>6</sup>.

11. Par contraste, et en dépit de la progression de certains indicateurs socioéconomiques (par exemple, le taux d'achèvement des études primaires, la vaccination contre la rougeole), les ménages des pays à faible revenu ont un accès beaucoup plus restreint aux services publics. Alors que 65 % des ménages citadins des pays à faibles revenus ont l'électricité, cette proportion tombe à 17 % dans les

zones rurales. Des différences semblables sont constatées pour ce qui est de l'adduction d'eau (83 % et 55 % pour les ménages citadins et ruraux respectivement) et les moyens d'assainissement (58 % et 28 %).

12. Les initiatives d'allègement de la dette ont permis (avec une meilleure gestion budgétaire et une plus grande transparence dans la justification des dépenses du secteur public) aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) d'accroître les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté (7 % du PIB en 1999 et plus de 9 % en 2005) dans le cadre des programmes de réduction de la pauvreté. En 2006, les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté ont progressé de l'équivalent d'un demi-point de pourcentage du PIB environ. Plus précisément, ces dépenses concernent le secteur social, les services publics et le secteur agricole.

13. L'examen effectué en 2005 de la mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) montre que la méthode suivie vise principalement la réduction de la pauvreté et qu'il faut desserrer les contraintes propres à chaque pays. Cinq thèmes ont paru essentiels pour rendre plus efficace la stratégie de réduction de la pauvreté : renforcer l'orientation de cette stratégie à moyen terme, l'utiliser comme cadre pour la justification des dépenses publiques, approfondir les liens entre la stratégie de réduction de la pauvreté, les ministères des finances et les processus budgétaires, encourager une participation authentique et adapter la méthode aux pays fragiles ou qui sortent d'un conflit<sup>7</sup>.

### **III. La mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissement direct étranger et autres apports de capitaux privés<sup>8</sup>**

14. Le Consensus de Monterrey affirmait que les efforts de chaque pays devaient être complétés par des apports de capitaux privés à long terme, qui sont devenus la source internationale la plus importante de moyens financiers pour les pays en développement. Le texte affirmait que l'investissement direct étranger avait le grand avantage de contribuer au financement du développement à long terme de façon plus stable et plus ordonnée que les investissements de portefeuille. En outre, l'investissement direct étranger est un important moyen de transférer des connaissances, des compétences et des techniques et de créer des emplois, d'accroître la productivité, d'améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise et de réduire la pauvreté.

15. De ce fait, le Consensus de Monterrey affirme que les pays doivent faire plus pour attirer l'investissement direct étranger. Ils doivent s'attacher à créer un climat favorable à l'activité macroéconomique et adopter une législation propre à permettre un fonctionnement efficace de l'investissement direct étranger. Les apports de capitaux à long terme doivent être complétés par d'autres apports financiers, par exemple les transferts de salaires et l'aide publique. En outre, les organisations internationales doivent apporter leur concours en fournissant des crédits à l'exportation, les garanties des risques souverains ou un cofinancement, et en

<sup>7</sup> « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) – status of implementation », étude établie par le personnel de l'IDA et du FMI (2006).

<sup>8</sup> La présente section utilise des données provenant de sources officielles et des indicateurs de développement de la Banque mondiale.

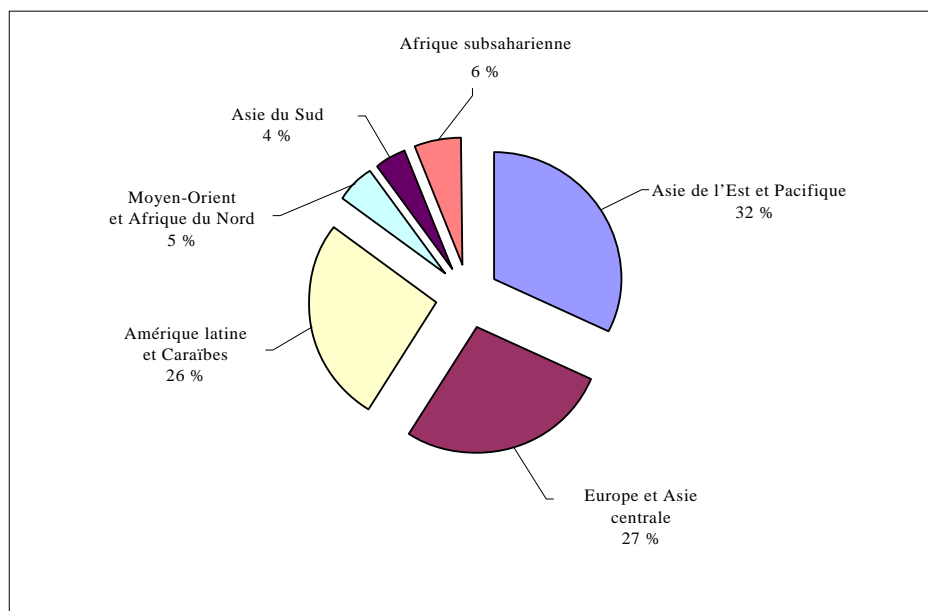
mobilisant les ressources de l'aide et les capitaux à risque, tout en diffusant des informations sur les possibilités d'investissement.

16. Dans toutes les régions en développement, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, les apports nets de capitaux privés restent la principale source de financement extérieure, soit plus de 80 % des apports financiers nets. Les apports nets de capitaux privés ont notablement augmenté durant les années 90, passant de 38 milliards de dollars en 1990 à 212 milliards en 1999, avec une nouvelle poussée entre 2002 et 2005 (219 milliards et 562 milliards de dollars, respectivement). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure comme de la tranche inférieure ont enregistré des augmentations très importantes au cours des deux dernières années.

17. Dans cette catégorie, les apports de capitaux viennent surtout de l'investissement direct étranger, mais il faut aussi citer les flux de la dette. Pour l'ensemble des pays en développement, l'investissement direct étranger est passé de 18 % à 44 % de l'apport financier total entre 1970 et 2006; on estime qu'il est actuellement de 316 milliards de dollars en 2006.

18. Par région, l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe et l'Asie centrale sont les principaux destinataires de l'investissement direct étranger, avec ensemble 85 % du total (voir fig. 2). L'Asie du Sud en reçoit 4 % et l'Afrique un peu plus de 10 %. Pour sa part, l'Asie occidentale ne reçoit que 3 % de l'investissement direct étranger total en direction des pays en développement. La répartition régionale reflète la répartition sur la base du niveau de revenu, qui montre que les pays à revenu intermédiaire reçoivent 92 % de l'investissement direct étranger total (53 % pour ceux de la tranche supérieure et 39 % pour ceux de la tranche inférieure).

Figure 2  
**Part de l'investissement direct étranger total allant aux pays en développement, par région (2002-2006)**



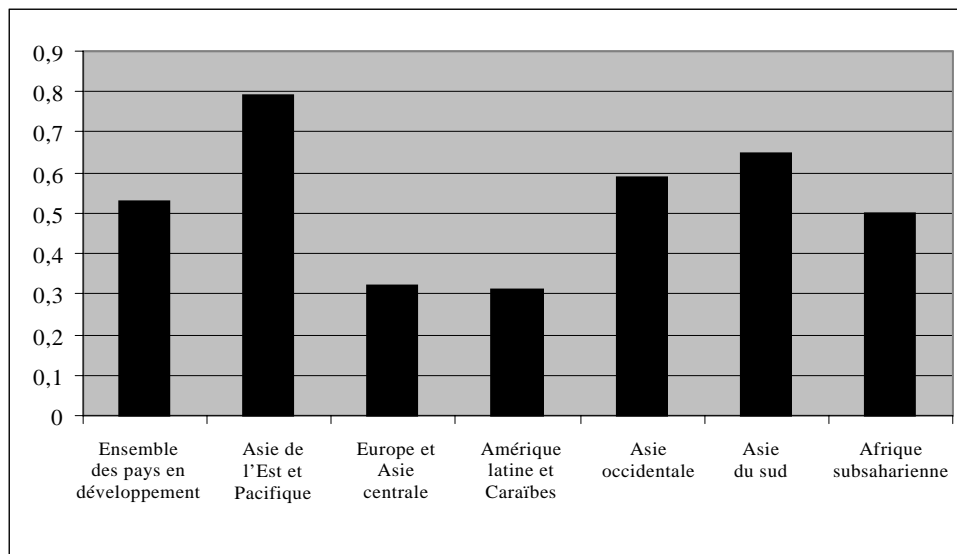
Source : Banque mondiale, World Development Indicators, 2007.

19. Dans une région donnée, tous les pays ne bénéficient pas également de l'investissement direct étranger. Selon un calcul de l'indicateur de Herfindahl-Hirschmann pour les flux d'investissement direct étranger, le degré de concentration des investissements directs étrangers est le plus élevé en Asie de l'Est et le Pacifique et en Asie du Sud (0,8 et 0,7 % respectivement). En 2005, dans le cas de l'Asie du Sud, l'Inde a capté 66 % de l'investissement direct étranger allant à cette région tandis qu'en Asie de l'Est, la Chine s'est arrogé la part du lion (82 % du total). Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les taux de concentration de l'investissement direct étranger sont les plus faibles (0,3 %). En Asie occidentale, il est supérieur à la moyenne (fig. 3)<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> L'indice de Herfindahl-Hirschmann est un indicateur de la concentration qui varie entre 0 et 1.



Figure 3  
**Indicateur de Herfindahl-Hirschmann de concentration des investissements directs étrangers selon les régions en développement, 2002-2006**



Source : D'après les indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (World Development Indicators) et les contributions des commissions régionales des Nations Unies (2007).

20. Les flux de la dette sont aussi en augmentation, depuis 2000, atteignant en 2006 152 milliards de dollars. On a observé en revanche une forte diminution entre 1996 et 2000.

21. La répartition régionale montre que l'essentiel de cette augmentation (75 %) tient à l'Europe et à l'Asie centrale et en particulier la Fédération de Russie et la Turquie. Les autres régions ont connu une baisse, comme c'est le cas de l'Amérique latine et dans une moindre mesure de l'Asie de l'Est et du Pacifique et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, tandis que l'on observe une augmentation modérée des flux de la dette en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

22. Les investissements de portefeuille ont connu une progression spectaculaire entre 2001 et 2006 puisqu'ils sont passés de 5 milliards à 94 milliards de dollars. Cela s'explique surtout par les résultats de l'Asie de l'Est et du Pacifique, région vers laquelle se dirige la moitié des investissements de portefeuille. On observe, dans une moindre mesure, une évolution semblable dans les autres régions.

23. L'augmentation des investissements de portefeuille tient aux perspectives de croissance et de diminution du risque plus favorables dans la plupart des pays. L'indice EMBI (Indice des obligations sur les marchés émergents) fait apparaître une tendance à la baisse des écarts de taux d'intérêt, ce qui s'explique par une diminution du risque et par l'augmentation des cours des actions dans la plupart des régions du monde en développement, à l'exception du Moyen-Orient. Entre janvier 2006 et juin 2007, l'indice EMBI des écarts du taux a diminué, de 252 à 239 points de base en Afrique, de 211 à 118 en Asie, de 143 à 128 en Europe et de 261 à 163 points de base en Amérique latine.

24. L'essor des investissements de portefeuille s'est accompagné d'une augmentation des sorties de capitaux du fait du rapatriement des bénéfices et du service de la dette. Le rapatriement des bénéfices a sensiblement augmenté au cours des quatre dernières années, atteignant le niveau record de 176 milliards de dollars en 2006, ce qui représente 43 % du total des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille. L'Europe et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie de l'Est et le Pacifique ont respectivement représenté 33 %, 25 % et 22 % du total des sorties de capitaux au titre des investissements de portefeuille.

25. Les transferts de salaire sont devenus une importante source de moyens financiers aux côtés de l'investissement direct étranger. Ce sont des transferts privés spontanés, qui témoignent de la persistance des relations familiales à travers les frontières. Ces transferts de salaires montrent aussi le degré d'intégration des marchés du travail (formel et informel) par delà les frontières nationales.

26. Les transferts de salaires ont représenté en 2005 en moyenne 5 % du PIB des PPTE et 4 % de celui des PMA. Ces transferts unilatéraux ont représenté respectivement 4 % du PIB des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 2 % du PIB de ceux de la tranche supérieure la même année (tableau 1). Ces moyennes cachent cependant d'importantes disparités entre pays. Ainsi, entre pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le niveau des transferts de salaires par rapport au PIB a varié entre 22 % et 31 % en 2005.

27. Les transferts de salaires contribuent beaucoup au revenu intérieur. Le problème, pour les pays concernés, est d'orienter ces capitaux vers des activités productives. Néanmoins, les transferts de salaires utilisés pour financer la consommation contribuent aussi beaucoup à la réduction de la pauvreté dans l'immédiat. En outre, comme dans le cas de l'Asie occidentale, ces transferts de salaires sont un important moyen de redistribution de l'excédent de capital des pays exportateurs de pétrole vers les pays plus pauvres mais où la main-d'œuvre est abondante. Ainsi, en 2004, les transferts de salaires intrarégionaux, en Asie occidentale, ont représenté 9,9 milliards de dollars.

Tableau 1  
**Parts des transferts de salaires des travailleurs dans le PIB,  
par niveau de revenu (1995-2005)**

	1995-2005	2003	2004	2005
Monde entier	0,48	0,58	0,59	0,62
Pays pauvres très endettés (PPTE)	2,84	4,08	4,29	4,42
Pays à revenu élevé	0,21	0,21	0,22	0,21
PMA selon la classification de l'ONU	4,52	5,64	5,59	5,40
Pays à faible revenu et à revenu intermédiaire	1,58	2,06	1,99	1,97
Pays à faible revenu	3,06	3,99	3,68	3,61
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	1,62	2,16	2,12	2,04
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	1,00	1,17	1,18	1,29

Source : World Bank Development Indicators (2007).

## IV. Le commerce international, moteur du développement

28. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration du Millénaire<sup>10</sup> voient dans le commerce international un moteur du développement, au service de la croissance. Or, les pays en développement ne représentent toujours qu'une faible part du commerce mondial, en dépit d'augmentations appréciables au cours des quelque 25 dernières années. L'Europe, le Japon et l'Amérique du Nord, à revenu élevé, assuraient toujours en moyenne 75 % des exportations mondiales entre 2001 et 2005. La part des pays à revenu intermédiaire est de l'ordre de 23 %. Les pays les moins avancés (PMA) et les pays à faible revenu exportent moins de 2 % du total mondial (tableau 2). Pour réduire la pauvreté et améliorer le sort de leur population, les pays en développement doivent accroître leur part des échanges mondiaux.

29. Les exportations de produits manufacturés des pays en développement ont rapidement augmenté, mais il s'agit surtout, pour beaucoup de pays, d'exportations à faible contenu technique. En 2003, la part des exportations de produits primaires et de produits manufacturés dans la production desquels la main-d'œuvre et les ressources naturelles entrent pour beaucoup représentait 41,6 % des exportations des pays en développement. Les produits manufacturés à forte intensité technique et exigeant une main-d'œuvre très qualifiée représentaient 34,2 % du total. Ces articles venaient surtout des pays d'Asie de l'Est, en dehors de ceux provenant d'un petit nombre de pays d'Amérique latine<sup>11</sup>. Bien qu'en expansion rapide, en général, ces exportations de produits manufacturés ne contribuent pas assez à l'activité industrielle des pays exportateurs.

Tableau 2

### Exportations de biens et services en pourcentage des exportations mondiales totales, 1980-2005

	1980-1990	1991-2000	2001-2005	2002	2003	2004	2005
Pays pauvres très endettés (PPTE)	0,76	0,46	0,48	0,49	0,48	0,48	0,49
Pays à revenu élevé	80,85	80,41	74,88	76,09	75,29	74,04	72,11
PMA, selon la classification ONU	0,54	0,47	0,60	0,58	0,57	0,59	0,70
Pays à faible revenu	2,25	1,81	2,25	2,25	2,34	...	...
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	7,69	8,78	12,19	11,38	11,98	12,90	14,13
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	9,26	8,89	10,80	10,40	10,57	10,97	11,69

Source : World Development Indicators, Banque mondiale (2007).

30. En outre, pour beaucoup de pays en développement, en particulier ceux qui appartiennent à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire et les pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, la structure des échanges est caractérisée par l'étroitesse de la base d'exportations (qui résulte

<sup>10</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>11</sup> CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.D.13).

d'une diversification insuffisante de l'économie) et par un faible contenu technologique. Dans le cas des pays les moins avancés, les principales exportations sont les combustibles (36 % du total), suivis par les articles d'habillement (19 %) et les produits agricoles (17 %).

31. De ce fait, les performances de ces pays sont vulnérables aux chocs extérieurs résultant par exemple des variations des termes de l'échange et des catastrophes naturelles. Cela contribue à l'instabilité des recettes d'exportation. Ce phénomène, allant de pair avec une forte croissance des importations, engendre des déséquilibres extérieurs et rétrécit la marge de manœuvre de la politique budgétaire et monétaire. En revanche, les améliorations récentes des cours des produits primaires, qui tiennent principalement à l'augmentation rapide de la demande en provenance de Chine, ont exercé des pressions à la hausse sur les taux de change. Ces variations des termes de l'échange ont obligé certains pays en développement à chercher à résoudre le problème du « syndrome néerlandais », où les perspectives d'exportation de leurs produits autres que ceux provenant des ressources naturelles sont précaires.

32. De plus, les pays en développement se heurtent toujours à de graves limitations dans l'accès aux marchés des pays développés. En 2005, les pays en développement se heurtaient à des droits en moyenne plus élevés dans les pays développés (2 %) que les pays développés face aux autres pays développés (1 %). Du point de vue de la production de produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre, les exportations des pays en développement vers les pays développés se heurtent à un droit de douane moyen de 9 %. Les pays développés en revanche doivent s'accommoder d'un droit moyen moins élevé, de 4 % seulement. Et l'emploi des obstacles non tarifaires est désormais de plus en plus courant. Par exemple, entre 1994 et 2004, l'utilisation de mesures techniques a augmenté de 32 % à 59 %<sup>12</sup>.

33. La grande majorité des produits, représentant plus de 60 % du total des exportations, sont exportés vers les États-Unis et l'Europe en vertu d'arrangements commerciaux préférentiels. Pourtant, les accords commerciaux préférentiels existants n'accordent pas l'accès en franchise totale de droits aux importations provenant des PMA. Dans le cas des États-Unis, 40 % environ de toutes leurs importations en provenance de PMA sont assujetties à certains droits. La proportion des importations en provenance des PMA par des pays développés moins importants pour leur commerce, comme le Japon (4 % du total), et qui sont frappées de droits est plus élevée encore (environ 45 %).

34. Dans le cas particulier du marché américain, entre 1997 et 2006, 37 % seulement de toutes les exportations des PMA sont entrées en vertu d'un régime spécial. Dans le cas des pays à revenu élevé, 21 % de toutes les exportations sont entrées dans le cadre d'un régime spécial (tableau 3). Cela tient dans une mesure appréciable à l'existence d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et son principal partenaire commercial, le Canada.

---

<sup>12</sup> CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.D.6), les droits indiqués sont pondérés.

Tableau 3  
**Pourcentage des importations entrant aux États-Unis  
régies par des programmes spéciaux**

	1997-2006	2003	2004	2005	2006
Monde	21,6	21,5	20,9	21	20,8
Pays développés	37	52	53	59,4	56,7
Pays à revenu élevé	20,6	19,7	19	19,3	19,9
Pays à faible revenu	20,3	23,9	37,6	38,1	30,1
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	9,26	10,7	10,1	10,38	10,1
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	41,8	42,6	40,4	38,2	38,3

Source : Sur la base de données de la Commission du commerce internationale des États-Unis (2007).

35. De plus, les engagements pris en faveur d'une libéralisation du commerce des services en vertu de l'Accord général sur le commerce des services se sont révélés avoir une portée limitée. En outre, les grands pays développés ont maintenu une protection de leurs services, comme l'audiovisuel, les transports maritimes, les services professionnels et le commerce international des services financiers, qui pourraient pourtant avoir d'importants avantages pour les pays en développement<sup>13</sup>.

36. Dans leurs négociations sur les services, les pays en développement devraient chercher à protéger leur marge de manœuvre dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales en général, qui ne sont pas directement liées aux échanges internationaux. Cela inclut notamment l'accès aux services publics essentiels que sont l'adduction d'eau potable, l'évacuation des eaux usées, les télécommunications et les autres grandes infrastructures physiques. Cela est possible même si ces services sont confiés à des opérateurs privés. En fait dans le contexte des accords commerciaux, l'État concerné peut indiquer dans quelles conditions le secteur public souhaite participer à des activités productives comme producteur, comme autorité de tutelle ou les deux. C'est ce qu'envisagent les accords de l'Organisation mondiale du commerce, où sont prescrites certaines conditions, qui doivent favoriser les échanges et sont non discriminatoires, dans lesquelles certaines activités peuvent être entreprises, alors qu'il n'est pas prescrit de rôle particulier à l'État.

37. La nécessité d'une diversification des exportations est une raison fondamentale d'attirer les investissements directs étrangers, et c'est un élément décisif de la recherche de la croissance économique. En même temps, la diversification des exportations et la libéralisation des échanges exigent des moyens financiers et une période de transition suffisante pour effectuer les ajustements et la restructuration nécessaires. Dans les pays vulnérables, cette diversification des exportations peut être obtenue par l'application d'un traitement spécial et différencié à des secteurs qui entretiennent des liens étroits avec le reste de l'économie, en particulier avec les secteurs dynamiques tels que ceux dont l'activité dépend fortement des ressources

<sup>13</sup> OMC, Services liberalization in the new generation of Preferential Trade Agreements (PTAs): How much further than GATS? Document de travail ERSD-2006-07.

naturelles, plusieurs secteurs industriels, et les services. Cela permettrait un traitement spécial et différencié reposant sur les possibilités de production et sur l'avantage comparatif des pays en développement.

38. Les pays développés sont appelés à aider les pays qui s'efforcent d'accroître leur commerce en prenant les mesures nécessaires en faveur des pays les moins avancés et pour soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays en transition. L'aide multilatérale visant à stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont très dépendants des exportations de produits primaires peut compléter ces efforts. À leur tour, les pays développés et les pays en développement devraient accroître et renforcer leur participation aux négociations commerciales multilatérales. On peut rappeler en effet que quatre pays seulement de la Communauté d'États indépendants, situés en Europe, sont actuellement membres de l'Organisation mondiale du commerce.

39. La sixième réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (à Hong Kong (Chine), 2005) a été l'occasion de progrès sur un certain nombre de sujets importants, en particulier dans les négociations-cadres sur le soutien interne, les subventions à l'exportation et l'accès aux marchés des produits non agricoles<sup>14</sup>.

40. Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce ont décidé notamment d'éliminer toutes les subventions à l'exportation des produits agricoles. Durant la période 1998-2002, ces subventions représentaient 1 % du PIB et 7 % des dépenses publiques dans les pays développés. Dans les pays en développement, elles représentaient 0,5 % du PIB et 3 % des dépenses publiques.

41. Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce ont recommandé aux pays d'élargir l'accès au marché des produits non agricoles. À cette fin, ils ont opté pour la « formule suisse », qui prévoit des coefficients permettant de réduire les entraves au commerce de tous ordres et de tenir compte des besoins des pays en développement, notamment à un niveau moins élevé de réciprocité des engagements.

42. Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce ont également affirmé leur attachement au programme de travail en faveur des petits pays et ont demandé aux États d'adopter des mesures propres à faciliter l'intégration des petits pays dans le système commercial mondial. Les États membres de l'OMC ont donné pour instructions au Comité des négociations commerciales de suivre les négociations dans les différents organes afin de pouvoir progresser sur les questions liées au commerce en décembre 2006 au plus tard.

43. La Conférence de Hong Kong a noté également les questions qui intéressent les pays les moins avancés (PMA) et qui sont actuellement négociées dans différentes enceintes. La Conférence a informé que les membres en « mesure de le faire » avaient décidé d'accorder l'accès en franchise de droit et sans quota aux produits provenant des PMA en 2008 au plus tard. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce ayant du mal à le faire accorderaient l'accès en franchise de droit et sans quota à au moins 97 % des produits provenant des PMA en 2008 au plus tard. En outre, il a été décidé que les PMA pourraient se conformer aux obligations multilatérales dans une mesure compatible avec leur développement

---

<sup>14</sup> OMC (2005), Programme de travail de Doha, WT/MIN(05)/DEC.

individuel, leurs besoins financiers ou commerciaux ou leurs capacités administratives et institutionnelles.

44. Pour aider les pays à accroître leur offre afin d'améliorer leur intégration dans les marchés internationaux et à atténuer les coûts de transition vers une économie plus ouverte, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont souligné l'importance de « l'aide au commerce ». Dans le cadre de cette initiative, l'Organisation mondiale du commerce a créé en février 2006 un groupe de travail chargé de rendre cette notion opératoire. Deux des principales recommandations du groupe de travail concernent l'analyse des chaînes de valeur afin de repérer les besoins commerciaux et d'établir des mécanismes de soutien et d'approfondir la coopération entre pays en développement.

45. Les pays membres de l'OMC ont également créé un cadre intégré pour l'aide liée au commerce lors de la Conférence ministérielle tenue en 1996 à Singapour dans le cadre de l'action de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des PMA; ce cadre intégré cherche à allier une intégration internationale plus poussée et la réduction de la pauvreté.

46. Après une période de blocage des négociations commerciales, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce ont repris les pourparlers au début de 2007. Les objectifs sont de parvenir à un consensus sur l'application des modalités intégrales dans l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles, et un niveau similaire de progrès dans tous les autres domaines de négociation après les déclarations de Doha et les deux conférences ministérielles qui ont suivi. Les sujets sensibles comprennent surtout l'élimination des subventions, l'ouverture des marchés agricoles et l'amélioration des offres faites concernant les produits industriels. Les difficultés actuelles dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce doivent être résolues pour que les pays en développement bénéficient pleinement de la libéralisation du commerce multilatéral.

47. En même temps qu'ils poursuivent leur intégration dans les organisations multilatérales, les pays en développement doivent également approfondir les initiatives d'intégration régionale. Certaines initiatives telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'orientent vers un marché unique, ou vers une union monétaire comme c'est le cas du Conseil de coopération du Golfe, qui réunit les États membres de l'Asie occidentale, tandis que d'autres (intégration régionale commerciale de la région européenne) n'ont été que partiellement couronnées de succès.

## **V. Intensification de la coopération financière et technique internationale pour le développement**

48. Le Consensus de Monterrey et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) offrent de bons exemples des efforts qu'accomplit la communauté internationale pour renforcer son engagement en faveur du développement économique et social et les politiques destinées à le promouvoir. Alors que les OMD définissent des cibles et des calendriers précis pour la lutte contre la pauvreté et l'élimination de la sous-alimentation, le Consensus de Monterrey définit de nouvelles cibles pour l'aide publique au développement (APD). Le Consensus de Monterrey part de l'idée que le financement du

développement exige une démarche synthétique et cohérente. Il souligne aussi qu'il faut que tous les acteurs participent à cette action pour mieux harmoniser et coordonner les politiques des pays donateurs, avec une amélioration de la coordination des flux d'APD et des politiques intérieures des pays bénéficiaires.

49. L'APD a augmenté entre 1980 et 2005, passant de 27 milliards de dollars à 73 milliards en moyenne annuelle. En 2005, les flux d'APD fournis par les pays membres du Comité de développement (CAD) ont atteint au total 107 milliards de dollars, mais selon de premières estimations, ils auraient légèrement baissé en 2006, pour ne pas dépasser 104 milliards de dollars. Les flux d'APD représentent en moyenne 0,33 % du revenu national brut (RNB) des pays membres du CAD en 2005. C'est loin de l'objectif de 0,7 %, mais c'est pourtant le chiffre le plus élevé depuis 1997, puisqu'il se rapproche des chiffres atteints en 1992. Les projections d'APD indiquent que les flux d'aide cesseront pratiquement d'augmenter en 2007 et qu'en 2010, ils ne représenteront pas plus de 0,36 % des RNB<sup>15</sup>.

50. Les différences entre pays sont importantes. Les versements d'APD de certains pays dépassent 0,80 % de leur RNB, mais chez d'autres donateurs ce chiffre ne dépasse pas 0,25 %. La répartition régionale de l'APD par donateur indique que, pour l'exercice 2004-2006, 16 des 22 pays donateurs ont orienté l'essentiel de leur aide brute vers l'Afrique subsaharienne. Deux donateurs, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, consacrent leur aide surtout à d'autres pays d'Asie et d'Océanie. L'Autriche et les États-Unis orientent l'essentiel de leur aide vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, en particulier l'Iraq<sup>16</sup>. La Grèce pour sa part fait porter ses efforts sur l'Europe, et l'Espagne sur l'Amérique latine.

51. Les chiffres disponibles font apparaître une baisse du pourcentage de leur revenu national brut de 0,33 % en 2005 à 0,30 % en 2006 que les donateurs membres du CAD consacrent à leur APD. Plus de la moitié des pays membres du CAD ont réduit leur APD en pourcentage de leur RNB par rapport à 2005. Le niveau de dispersion des engagements d'APD entre pays membres du CAD n'a pas varié.

52. Du côté des bénéficiaires, les apports d'APD sont concentrés surtout dans le groupe des pays à faible revenu. Les pays les moins avancés et les pays à faible revenu ont pu préserver en moyenne leur part dans l'APD distribué, à 30 % et 17 % respectivement, depuis les années 80 (voir tableau 4)<sup>17</sup>. Les pays à revenu intermédiaire ont également réussi à préserver une part équivalant à 49 % environ, en moyenne, durant la même période. Dans ce groupe, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont vu leur part passer de 39 % à 44 % de l'aide totale entre 1980 et 2005<sup>18</sup>. Par contraste, la part dans l'APD des pays à

<sup>15</sup> Voir : [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

<sup>16</sup> En 2005, l'Iraq a reçu 21,4 milliards de dollars d'aide, soit 32 % de l'aide publique au développement officiellement enregistrée (APD affectée).

<sup>17</sup> Les pays dont le revenu national brut par habitant (RNB) se situe entre 3 256 et 10 065 dollars en 2004 sont classés parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ceux dont le RNB par habitant est situé entre 826 et 3 255 sont classés dans la tranche inférieure. Les pays dont le RNB par habitant est inférieur à 825 dollars sont classés parmi les pays à faible revenu. On distingue aussi les pays les moins avancés (PMA). Les calculs présentés plus haut ne tiennent compte que de l'APD bilatérale affectée et ne comprennent pas les contributions multilatérales à l'APD ni les flux d'APD non affectés en fonction du revenu.

<sup>18</sup> La part des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure a notablement augmenté entre 2004 et 2005 (39 % et 53 % du total) en raison de l'allègement de la dette accordé à l'Iraq et au Nigéria.



revenu intermédiaire de la tranche supérieure a diminué (de 9 % et 3,6 % du total pendant la même période).

53. Des propositions récentes relatives à l'APD cherchent à renforcer le rôle des pays à revenu intermédiaire en les incluant dans la liste des donateurs potentiels. Cela tient en partie au fait que les pays à revenu intermédiaire possèdent des connaissances et des spécialistes qui pourraient profiter aux pays à revenu inférieur au leur. Cette initiative est heureuse, car elle stimulera la coopération entre pays en développement. Par exemple, l'Union européenne fait obligation aux plus pauvres de ses nouveaux membres de devenir donateurs à mesure que leur revenu augmente.

54. Une part importante des pauvres, dans le monde, vit pourtant dans des pays à revenu intermédiaire, ce qui indique que même ces pays n'ont pas une capacité financière autonome de financer leur développement. De ce fait, ils bénéficieraient aussi d'une augmentation de l'APD et d'une utilisation plus efficace des ressources de l'aide.

55. Les niveaux actuels de l'APD ne suffiront pas à financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Étant donné les difficultés qui font obstacle à une augmentation de l'APD, de nouvelles propositions novatrices de financement du développement, propres à compléter les flux d'APD, sont à l'étude. De façon générale, ces nouveaux mécanismes de financement comprennent une batterie d'instruments allant de l'application de taxes mondiales, à la création de fonds mondiaux et à des donations privées<sup>19</sup>.

56. L'une des caractéristiques intéressantes de ces instruments est qu'ils présentent deux types d'avantages, puisque d'une part ils collectent des recettes, et d'autre part créent des biens collectifs mondiaux. L'application réussie de ces nouveaux instruments financiers part de l'hypothèse que l'essentiel de la charge de financement doit être portée par les pays développés. Ces nouveaux instruments présupposent aussi que les pays en développement rendront plus efficaces leurs décisions de répartition de l'aide et de dépense. En ce sens, le suivi et la bonne gestion de l'aide sont les conditions préalables de son efficacité.

Tableau 4

**L'aide publique au développement totale et sa répartition régionale entre pays classés par revenu, 1980-2005**

(En millions de dollars des États-Unis)

	1980-1985	1986-1990	1991-1996	1996-2000	2001-2005
APD totale <sup>a</sup> (1 + 2)	26 915,4	44 700,7	58 881,4	52 625,1	73 199,8
1. Contributions aux institutions multilatérales	8 614,0	13 217,0	17 635,0	16 508,0	20 791,0
2. APD bilatérale (3 + 4)	18 301,0	31 484,0	41 247,0	36 116,9	52 409,3
3. APD non affectée	4 663,0	7 975,0	10 251,0	10 636,0	12 865,0

<sup>19</sup> Un des meilleurs exemples de ces propositions est celui qui est consigné dans le rapport 2004 du Groupe technique sur les nouveaux mécanismes de financement : « L'action contre la faim et la pauvreté ».

	1980-1985	1986-1990	1991-1996	1996-2000	2001-2005					
4. APD affectée, par niveau de revenu	13 638,0	100,0	23 509,0	100,0	30 996,0	100,0	25 481,0	100,0	39 544,0	100,0
Pays les moins avancés	4 777,0	35,0	8 391,0	35,7	9 404,0	30,3	7 752,0	30,4	13 374,0	33,8
Autres pays à faible revenu	2 381,0	17,5	3 990,0	17,0	5 585,0	18,0	4 920,0	19,3	7 345,0	18,6
Pays à revenu intermédiaire <sup>b</sup>	6 480,0	47,5	11 128,0	47,3	16 007,0	51,6	12 810,0	50,3	18 825,0	47,6
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	5 258,0	38,6	9 375,0	39,9	13 828,0	44,6	11 660,0	45,8	17 418,0	44,0
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	1 222,0	9,0	1 752,0	7,5	2 180,0	7,0	1 149,0	4,5	1 407,0	3,6

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), base de données statistiques, 2007.

<sup>a</sup> Les flux totaux d'APD correspondent aux montants signalés par les pays donateurs. L'APD bilatérale inclut une aide qui n'est pas assignée à un certain niveau de revenu. Dans certains cas, cette fraction de l'aide peut aller jusqu'à plus de 25 % de l'APD totale bilatérale. Tous les pourcentages sont calculés sur les flux d'APD qui sont répartis par niveau de revenu.

<sup>b</sup> Somme de l'APD accordée à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de la tranche supérieure.

<sup>c</sup> La désagrégation entre les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de la tranche supérieure ne s'applique pas à Haïti, au Nicaragua et, certaines années, au Honduras ainsi qu'à certains territoires non autonomes.

<sup>d</sup> Les chiffres relatifs à 2005 reflètent l'augmentation particulièrement importante de l'APD accordée à l'Iraq (classé comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure) et au Nigéria (classé parmi les pays à faible revenu). Ces augmentations sont le résultat des opérations de radiation de la dette du Club de Paris.

57. Les nouveaux instruments ne reposent pas exclusivement sur des transferts de fonds sans contrepartie de pays développés donateurs à des pays en développement bénéficiaires, en d'autres termes, sur la modalité traditionnelle de l'APD. Les taxes mondiales, par exemple, supposent la participation des pays développés et des pays donateurs à la collecte des fonds. Les pays en développement demeureront bénéficiaires mais, dans ce nouveau dispositif, les pays développés et les pays en développement à revenu intermédiaire deviennent donateurs, ce qui fait une place nouvelle à la relation entre pays développés et pays en développement mais aussi à la coopération entre pays en développement. À cet égard, l'obtention du financement nécessaire pour réaliser les objectifs convenus sur le plan international, notamment ceux qui sont consignés dans la Déclaration du Millénaire, est considérée comme une responsabilité commune des pays développés et des pays en développement<sup>20</sup>.

58. Néanmoins, des pays ont souligné qu'il fallait que les donateurs coordonnent mieux leur aide et harmonisent les stratégies et priorités de l'aide. Le groupe de travail du Comité d'aide au développement sur l'efficacité de l'aide a été créé à

<sup>20</sup> Il y a lieu de noter que certains pays en développement à revenu intermédiaire comme la Chine, l'Inde, la République de Corée et la Turquie et certains pays producteurs de pétrole offrent aussi une APD à une échelle encore modeste (4 % du total en 2005).

cette fin en 2003. Ce groupe de travail a retenu cinq thèmes : le suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la gestion des finances publiques, la gestion des résultats du développement, les achats et le déliement de l'aide. Adoptée en 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a défini plusieurs indicateurs qui permettront de suivre les progrès réalisés vers les objectifs retenus pour 2010. L'enquête effectuée en 2006 sur l'application de la Déclaration de Paris a permis de recenser six domaines qui doivent être portés à l'attention des décideurs : a) améliorer l'engagement des pays en faveur de leur propre développement; b) améliorer l'utilisation des budgets nationaux; c) recenser les programmes prioritaires de développement des capacités; d) améliorer l'efficacité du versement de l'aide; e) faire un meilleur et plus large usage des dispositifs d'évaluation des résultats; f) les pays et les donateurs devraient se mettre d'accord sur un programme d'action commun.

59. Le respect de ces recommandations amène à concentrer l'aide sur une meilleure administration du secteur public et du secteur privé, sur l'équipement et sur la reconnaissance des liens étroits existant entre sécurité et développement.

## VI. Dette extérieure

60. L'endettement excessif d'un pays est contraire à sa croissance et à sa prospérité. Les conséquences de l'endettement sont notamment l'incertitude, l'augmentation du coût du crédit, une inévitable augmentation des impôts, l'éviction de l'investissement public et privé et les effets du surendettement sur les taux d'intérêt<sup>21</sup>.

61. Les initiatives prises en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont mis l'accent sur la réduction du fardeau qu'impose le service de la dette en accordant des radiations de dette et en allongeant les périodes de remboursement. Une proposition récente, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, préconise la radiation de la dette, contractée avant la fin de décembre 2004 auprès du Fonds monétaire international et de la Banque africaine de développement et, avant la fin de décembre 2003, auprès de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, et qui était encore due au moment où les pays pauvres très endettés réalisent les conditions voulues pour être déclarés avoir atteint le point d'achèvement. Les autres pays dont le revenu par habitant est inférieur à 380 dollars devraient également être admis à bénéficier de l'allègement de dette contractée auprès du FMI. Tous les pays qui ont atteint le point d'achèvement sont admis à bénéficier de l'allègement prévu par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale accordée par l'IDA et par la Banque africaine de développement.

62. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale devraient avoir pour effet d'abaisser de 90 % l'endettement total des 29 pays pauvres très endettés qui ont dépassé le point de décision. On s'attend aussi à ce que leur ratio d'endettement diminue de plus de moitié.

63. Des indications empiriques montrent qu'entre 1990-1995 et 2001-2005, l'endettement a été ramené de 150 % à 107 % du PIB de l'ensemble des pays

<sup>21</sup> Voir : R. Blavy, *Public Debt and Productivity: The Difficult Quest for Growth in Jamaica*, document de travail du FMI, WP/06/235 (octobre 2006).

pauvres très endettés. L'endettement total de ces pays a diminué d'environ trois points de pourcentage du RNB entre 1990-1995 et 1996-2000 (cette dernière période englobe les quatre premières années après le lancement de la première initiative PPTE). Entre 1999 et 2005, l'Initiative renforcée en faveur des PPTE a eu pour effet de réduire le service de la dette d'environ un point de pourcentage du PIB (voir tableau 5).

64. En outre, l'Initiative en faveur des PPTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont élargi la portée de l'action menée à un plus grand nombre de pays bénéficiaires. De plus, les initiatives d'allègement de la dette sont désormais un important moyen de transférer des ressources aux pays pauvres. Les données disponibles les plus récentes montrent que le transfert de ressources par cette voie est passé de 9 milliards de dollars à 18 milliards de dollars entre 1999 et 2004<sup>22</sup>.

65. Enfin, certains pays en développement se sont également joints, en tant que donateurs, à l'initiative de radiation de la dette. Dans l'état actuel des choses, on dénombre 57 pays en développement qui participent aux initiatives d'allègement de la dette autre que celle contractée auprès du Club de Paris. Parmi ces pays figurent 12 pays à faible revenu et 19 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le reste appartient principalement au groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

66. Parmi ces derniers, seuls six pays en développement (à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé) se sont intégralement acquittés jusqu'à présent de leurs engagements d'allègement de la dette. Les initiatives de radiation de la dette de pays en développement sont également concentrées sur quatre débiteurs (le Nicaragua, la Mauritanie, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie). Ces quatre pays représentent 42 %, 4 %, 8 % et 6 %, respectivement, du volume des initiatives d'allègement de la dette en faveur des pays en développement. Le reste se divise entre 25 pays.

67. Il y a lieu de noter cependant que les allègements de dette n'ont qu'un impact limité car l'Initiative PPTE a initialement été appliquée à des niveaux d'endettement bien supérieurs aux normes internationales et qu'il aurait été de toute façon très difficile, voire impossible, de rembourser. En outre, il existe de très fortes disparités entre les pays pauvres très endettés quant à la façon dont ils sont parvenus à réduire l'encours de leur dette et leur ratio d'endettement.

---

<sup>22</sup> Banque mondiale, IEG Reach, « Debt relief for the poorest: an evaluation update of the HIPC Initiative » (avril 2006).

Tableau 5  
**Encours de la dette, service de la dette et dons en pourcentage du RNB,  
 1980-2005, pays pauvres très endettés**

(Moyennes)

	1980-1989	1990-1995	1996-2000	2001-2005	2005
Encours de la dette	95,2	149,8	125,2	107,5	96,1
Service de la dette	6,2	8,3	5,3	4,0	3,0
Dons	6,1	14,0	9,3	11,4	10,7

Source : Banque mondiale, base de données 2007.

68. Enfin, il y a lieu de faire une distinction entre la réduction de la dette et la viabilité de la dette et de reconnaître que l'allègement de la dette n'est pas une condition suffisante pour assurer cette viabilité. En fait, en l'état actuel des choses, la situation au regard de la dette s'est dégradée dans 11 des 13 pays qui ont dépassé leur point d'achèvement et dans huit de ces pays les ratios d'endettement dépassent les seuils définis pour les pays pauvres très endettés<sup>6</sup>.

## VII. Questions systémiques : assurer la cohérence et la solidité du système monétaire, financier, commercial et international à l'appui du développement

69. Les caractéristiques de la mondialisation financière sont les suivantes : a) une augmentation de l'exposition extérieure des pays (les transactions transfrontalières portant sur des actions et des obligations ont augmenté de 9 % en 1980 à 213 % en 1997 aux États-Unis, de 8 % à 96 % au Japon, de 7 % à 253 % en Allemagne et de 5 à 313 % en France); b) la disparition progressive de la ligne de démarcation entre les intermédiaires financiers et les produits financiers; c) un déplacement, dans le système financier international, des banques vers les marchés (avec une croissance exponentielle du marché des produits dérivés); d) une augmentation très appréciable du volume et de la taille moyenne des transactions financières qui a entraîné une augmentation très forte du volume des paiements intérieurs et internationaux; et e) un élargissement du domaine d'action des investisseurs institutionnels<sup>23</sup>.

70. La mondialisation financière souligne le resserrement des liens physiques et financiers entre pays et régions. Ces liens peuvent faciliter la transmission de l'information et des connaissances et avoir des retombées positives, et ils peuvent contribuer à l'augmentation de la productivité, à l'amélioration du bien-être et à la croissance. Ils peuvent également devenir le vecteur de la transmission des chocs, de la contagion et des perturbations.

71. Une intégration plus étroite et la situation actuelle dans le monde ont donc modifié la marge de manœuvre des décideurs qui choisissent les politiques nationales et, en même temps, ont démontré la nécessité de coordonner les

<sup>23</sup> A. Lamfalussy, *Financial Crises in Emerging Markets* (New Haven, Yale University Press, 2000).

politiques suivies et d'améliorer les mécanismes réglementaires existant actuellement.

72. Parmi les initiatives dans le domaine de la réglementation, les pays ont commencé à préparer une révision du cadre d'examen des normes de fonds propres. Le cadre d'examen des normes de fonds propres de Bâle II (novembre 2005) vise à améliorer la capacité de réglementation des institutions bancaires nationales et leur capacité de gérer le risque. À cette fin, ce nouveau cadre cherche à être prospectif et à aligner les normes de fonds propres plus étroitement sur les risques auxquels s'exposent les banques. On s'attend à ce que le dispositif « Bâle II » soit appliqué à la fin de 2007.

73. Les pays membres du FMI ont également décidé à leur réunion du printemps 2006 d'engager de nouvelles consultations multilatérales sur les questions systémiques. La première consultation, qui réunit la Chine, les pays de la zone euro, le Japon et les États-Unis d'Amérique, porte sur les questions que soulèvent les déséquilibres mondiaux et qui compromettent la gestion internationale des politiques économiques et financières.

74. Des progrès ont également été accomplis dans certains domaines concernant la participation des pays en développement aux décisions des institutions internationales. Les pays en développement sont également présents et actifs dans le Cycle de négociations commerciales de Doha, en cours. On distingue plusieurs groupes, le Groupe des Vingt, le Groupe des Trente-trois, le Groupe des pays en développement, connu sous le nom de NAMA 11, et le Groupe des pays les moins avancés, qui reflètent les intérêts des pays en développement.

75. En outre, en septembre 2006, le Conseil des Gouverneurs du FMI a adopté une résolution sur la réforme des quotas et du mode de scrutin. Les deux principaux objectifs de cette réforme sont celui de s'assurer que la répartition des quotas reflète bien le poids économique et le rôle des États membres dans l'économie mondiale et celui d'améliorer la participation des pays à faible revenu aux décisions. Il existe un accord général sur l'idée que la réforme de l'administration du FMI est d'une très grande importance étant donné que la question du nombre de voix et de la représentation de tous les pays est au cœur de la crédibilité du Fonds en tant qu'organe de contrôle international de la stabilité du système mondial. Une redistribution du pouvoir au sein du FMI serait également compatible avec la mission nouvelle du Fonds. Les opérations de prêts, où les donateurs pourraient trouver un moyen d'exercer légitimement une influence supplémentaire, sont en diminution, alors qu'une gestion et une coordination plus générales du système monétaire international, où les pays devraient avoir une voix égale, sont en plein essor.

76. L'édification d'institutions régionales efficaces est un moyen essentiel de s'assurer de la cohérence, de la coordination et de la coopération de l'action des institutions régionales dans la promotion de politiques économiques viables à terme et équitables. Le renforcement, l'indépendance et la compétence des institutions régionales et mondiales serviront à élargir l'examen des questions critiques, plutôt qu'à préserver une dépendance excessive à l'égard d'un nombre restreint de pays.

## VIII. Maintien de l'engagement

77. Dans sa résolution 2006/45, le Conseil économique et social avait prié le Président du Conseil, avec l'aide du Bureau du financement du développement du Secrétariat de l'ONU, d'engager des consultations, notamment avec les principaux acteurs institutionnels, sur la façon d'améliorer l'impact de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La réunion de haut niveau examinera quatre thèmes : a) la bonne gouvernance à tous les niveaux; b) le nombre de voix et la participation des pays en développement aux instances de décision économique internationale, notamment dans les institutions de Bretton Woods; c) la réalisation du Programme de Doha pour le développement, l'utilisation efficace des politiques commerciales et des investissements; et d) l'efficacité de l'aide et les modalités novatrices de financement du développement. Il est très important de renforcer les consultations sur la coopération Sud-Sud et la coopération financière régionale et sous-régionale, en particulier les fonds de réserve régionaux et les banques de développement.

**78. Les commissions régionales ont joué un rôle important dans l'organisation des activités régionales de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey 2002). Ces activités ont fait plus largement connaître aux États membres l'objet et l'importance des objectifs que le Consensus de Monterrey cherchait à réaliser et la nécessité d'adopter des politiques et une réglementation du développement durable des pays en développement, en particulier la promotion du financement du développement pour répondre aux objectifs de développement convenus sur le plan international et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.**

---